Attention ! Ce manuel est à lire attentivement et à conserver pour consultation ultérieure.

SOMMAIRE

Suivez scrupuleusement la procédure d'installation et enregistrez votre produit dans les 15 jours qui suivent votre achat. En cas de non respect, votre garantie ne pourra être prise en compte (voir page 30 : "Exclusion de garantie").

LIMITES D'UTILISATION

• Un enfant se noie en moins de 3 min ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.

• Vous pouvez utiliser ce type de protection, lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale, qui inclut le secours dans le bassin, en moins de 3 minutes.

• Types de piscines pour lesquelles le système d'alarme SAFETY POOL™ ne convient pas : piscines hors sol autoporteuses ou à parois souples, piscines sans margelles, piscines miroir, certaines piscines à débordement, piscines équipées de filtration dont le débit s'apparente à celui d'une nage à contre courant. Les piscines comportant un accès à l'eau autre qu'un accès de type échelle ou escalier, notamment les piscines à accès par une plage (immergée ou en pente douce) ne peuvent être équipées d'un système d'alarme de piscine seul.

• Le système d'alarme SAFETY POOL™ ne peut être installé sur des mares, étangs, fontaines, barbotières, pédiluves, parcs à poissons ou espaces aquatiques autres que piscine. Flore et faune aquatiques (algues, animaux aquatiques, nénuphars…) sont strictement incompatibles avec l'utilisation du système d'alarme SAFETY POOL™.
Le choix de l'emplacement du système d'alarme doit impérativement remplir les deux conditions suivantes :

• une profondeur d'eau de 60 cm minimum ;

• une distance entre le dessous de la margelle et la ligne d'eau comprise entre 8,5 cm et 20 cm.

• Certains systèmes de nage à contre courant, ainsi que certains systèmes de filtration à fort débit, ne permettent pas la réactivation du système d'alarme.

• Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.

• L'alarme doit être audible depuis votre habitation.

• En fonction de l'implantation de la résidence / du lieu d'hébergement par rapport à la piscine, il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation / lieu d'hébergement. Dans ce cas il est nécessaire de compléter le système d'alarme SAFETY POOL™ par la sirène déportée complémentaire, demandez conseil au service technique. Une vérification s'impose en cours d'installation.

• La présence d'une bâche à bulles n'est pas compatible avec le bon fonctionnement de l'alarme.

• Surface d'eau couverte : l'alarme ne doit pas être située à plus de 7 mètres de tous les points de chute possibles. Pour les piscines de grande taille, vous devez vous équiper d'une (ou plusieurs) centrale(s) de détection supplémentaire(s).

• Certaines conditions météorologiques défavorables (vent fort, orage…) ainsi que l'utilisation de certains matériels de nettoyage puissants peuvent occasionner des déclenchements intempestifs.

• L'installation d'un dispositif de sécurité normalisé ou non en complément de votre système d'alarme SAFETY POOL™ peut entraver le bon fonctionnement de votre système d'alarme.

• En cas de gel (léger ou fort), ou lorsque votre piscine n'est pas complètement remplie, votre alarme ne peut pas fonctionner.

• Les tests au vent ont été réalisés selon les modalités de la norme NF P 90-307-1 : 2009. Pour du vent plus fort, et en particulier pour du vent soufflant en rafales, la sensibilité de votre système d'alarme SAFETY POOL™ peut être réduite (automatiquement), le délai de réactivation automatique peut être rallongé et des fausses alarmes peuvent se produire. Il faut alors redoubler de vigilance lors de conditions climatiques défavorables.

DEMANDEZ CONSEIL AU SERVICE TECHNIQUE.

Vous venez d'acquérir un système d'alarme pour piscine SAFETY POOL™ et nous vous en remercions. Ce système d'alarme pour piscine est conforme à la norme française NF P90-307-1:2009.

Ce guide vous permet :

- De comprendre le principe de fonctionnement de votre système d'alarme ;
- De positionner et fixer votre système d'alarme selon les caractéristiques de votre piscine ;
- D'effectuer des essais de fonctionnement périodique de votre système d'alarme.

Suivez scrupuleusement la procédure d'installation et enregistrez votre produit dans les 15 jours qui suivent votre achat. En cas de non respect, votre garantie ne pourra être prise en compte (voir page 30 : "Exclusion de garantie").

ATTENTION : L'installation de votre système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance. La surveillance active des adultes responsables reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. En aucun cas, ni votre revendeur, ni le fabricant, ni SUNBAY ne pourra être tenu pour responsable de la noyade d'un enfant, d'un adulte ou d'un animal.

1. Contenu de l'emballage

Malgré le soin particulier accordé à la qualité de nos produits et à leur conditionnement, nous vous invitons à vérifier le contenu de l'emballage, selon votre type de système d'alarme.

ÉLÉMENTS	SAFETY POOL™
1 centrale de détection avec son tuyau souple noir (Attention ! le tuyau souple noir est assemblé avec la centrale, ne pas tirer dessus)	●
1 tube rigide	●
4 piles alcalines LR20	●
1 kit de fixation (visserie, rondelles, joints, chevilles, 2 aimants * porte-clés)	●
1 fiche de validation des tests pour la garantie	●
1 fiche de déclaration de conformité	●
Les termes de la garantie à la fin de cette notice	●
1 sirène déportée complémentaire	EN OPTION

Pour obtenir d'autres aimants, adressez-vous au service technique.

** à laisser impérativement hors de portée des enfants !*

2. Principe de fonctionnement

Comment fonctionne le système d'alarme SAFETY POOL™ ?

Grâce à sa technologie embarquée, votre système d'alarme surveille en permanence l'état du bassin. En cas de chute dans la piscine, votre système d'alarme déclenche sa sirène selon les exigences de la norme française NF P90-307-1:2009.

Vous devez désactiver la surveillance de votre système d'alarme avant de vous baigner. (voir page 20 : "Je souhaite me baigner")

Après la baignade, votre système d'alarme reprend automatiquement la surveillance du bassin dès que celui-ci est redevenu calme. (voir page 20 : "Remise en route automatique")

Principes de signalisations du système d'alarme SAFETY POOL™ :

ETAT	SIGNALISATIONS GENERALES	
	ACTION	VISUEL & SONORE
Votre système d'alarme surveille	Au passage de l'aimant	VOYANT VERT CLIGNOTANT 1 bip long aigu
Votre système d'alarme ne surveille pas	Au passage de l'aimant	VOYANT ROUGE CLIGNOTANT 5 bips courts aigus
Signal d'alarme en cours	Détection d'immersion ou activité dans la piscine **Il est impératif de réagir lorsque l'alarme retentit et d'intervenir le plus rapidement possible**	VOYANT ROUGE FIXE Signal d'alarme (100dB)
Votre système d'alarme est arrêté	Au passage des 2 aimants (voir page 22 : "Arrêt total")	TOUS VOYANTS ETEINTS 15 bips courts aigus
Votre système d'alarme quitte le mode TESTS	Aux passages de l'aimant successif (voir page 22 : "Mode Tests")	Mélodie spécifique

ETAT	SIGNALISATION DES DEFAILLANCES	
	AU PASSAGE DE L'AIMANT	PERIODIQUE
Réactivation manuelle refusée (voir page 21)	1 bip grave	VOYANT ROUGE CLIGNOTANT
Piles faibles (voir page 23)	1 bip grave	Voyant rouge clignotant Série de 2 flashs toutes les 4s 1 bip grave toutes les 15s
Trop de vent (voir page 22)	1 bip grave	Voyant rouge clignotant Série de 3 flashs toutes les 4s 1 bip grave toutes les 15s
Autres défauts	1 bip grave	Voyant rouge clignotant Série de 3 flashs toutes les 4s 1 bip grave toutes les 15s

Afin d'acquitter les signaux sonores de défaillance, passez l'aimant sur le symbole du "Baigneur", les bips cessent, mais le voyant rouge continue à clignoter jusqu'à la disparition du problème.

Si malgré la disparition du problème (arrêt du vent, remplacement des piles...) le signal de défaillance persiste : demandez conseil au service technique.

3. Installation du système d'alarme SAFETY POOL™

PRÉCAUTIONS D'INSTALLATION

L'INSTALLATION DE VOTRE SYSTÈME D'ALARME DOIT S'EFFECTUER PAR TEMPS CALME SUR UN BASSIN NON AGITÉ.

Le système d'alarme doit être installé à un endroit présentant une profondeur d'eau minimale de 60 cm.

Assurez-vous que l'eau de votre bassin soit limpide et saine avant d'installer votre appareil.

Visser les vis du couvercle de façon manuelle uniquement.

Veillez à informer de façon permanente que la piscine est sous surveillance électronique. Cela permettra notamment de rappeler aux baigneurs étourdis qu'il est nécessaire de désactiver l'alarme avant la baignade afin d'éviter à tous les désagréments d'un déclenchement de sirène.

L'installation de votre système d'alarme se déroule en 7 étapes :

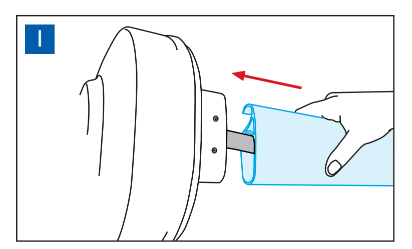
3.1 Fixation du tube rigide
3.2 Mise en place des piles
3.3 Choix de l'emplacement
3.4 Installation temporaire
3.5 Tests d'installation
3.6 Installation définitive
3.7 Tests de validation

DURANT L'INSTALLATION DE VOTRE SYSTÈME D'ALARME, LA PLUS GRANDE VIGILANCE DU PARENT/ADULTE RESPONSABLE EST IMPÉRATIVE.

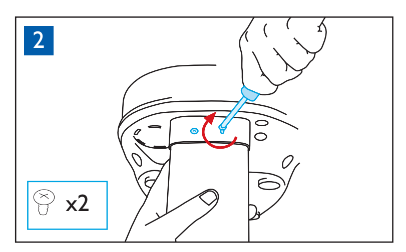
Outillage nécessaire pour l'installation

- 1 tournevis cruciforme
- 1 mètre ruban
- 4 bouteilles d'eau de 1,5 L
- 1 rouleau d'adhésif
- 1 corde d'environ 2 mètres
- 1 perceuse sans fil avec foret à béton Ø 8 mm
- 1 scie à métaux
- 1 sécateur ou des gros ciseaux
- 1 crayon

3.1. Fixation du tube rigide

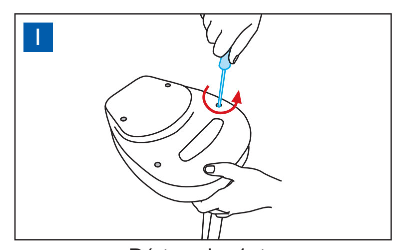


Enfoncez délicatement et suffisamment le tube rigide (d'environ 3 cm).

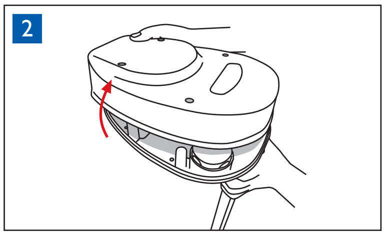


Vissez les 2 vis auto-perceuses (incluses dans le kit de fixation).

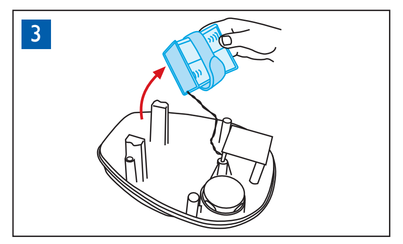
3.2. Mise en place des piles



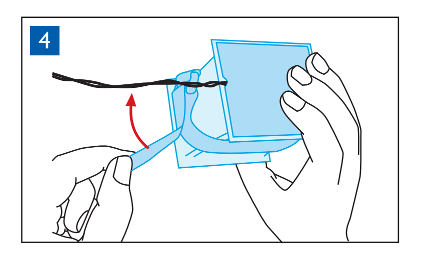
Dévissez les 4 vis.

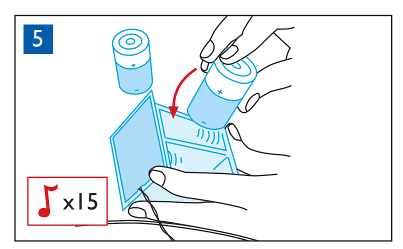


Retirez le couvercle.

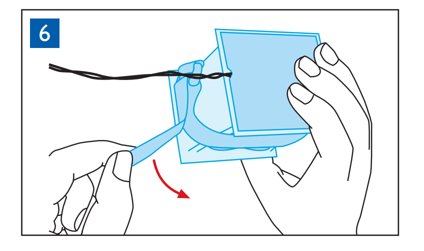


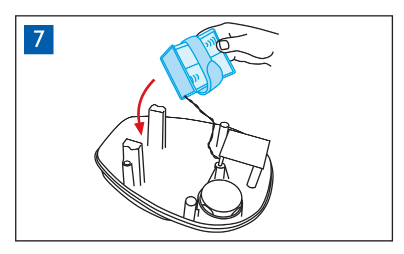
Retirez le bloc pile fixé par un système auto-agrippant. **Ne pas tirer sur le fil.**



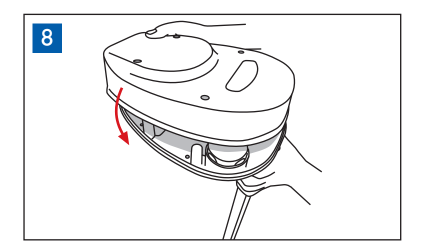


Mettez les piles en respectant les polarités.
Signal sonore de validation
(15 bips courts aigus).
Votre appareil est en "arrêt total".





Remettez en place le bloc pile sur le système auto-agrippant.



Remettez le capot sans serrer les vis.

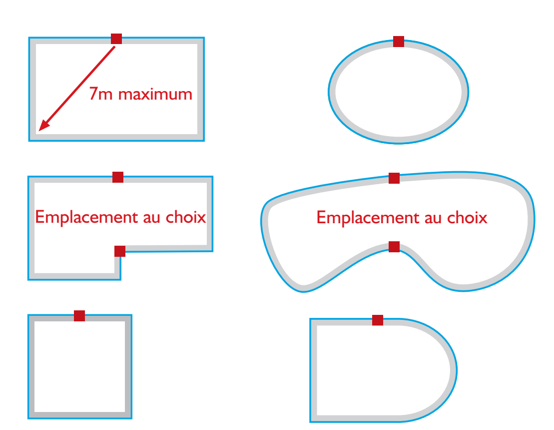
3.3. Choix de l'emplacement

Votre système d'alarme doit être **positionné au milieu de la plus grande longueur** de votre piscine sur une margelle (position recommandée pour les piscines rectangulaires). Si votre bassin ne correspond pas aux configurations présentées ci-dessous, **demandez conseil au service technique.**



Veillez à ce que la centrale de détection soit à plus d'un mètre du système de filtration (buses de refoulement, bonde de fond, skimmer, prise balai, ...), d'une cascade d'eau ou de tout autre équipement pouvant perturber le bassin à cet endroit.
Votre système d'alarme est conçu et paramétré selon la norme NF P90-307-1:2009 et peut être utilisé sur des bassins de dimensions maximales de 10 x 5 mètres. Votre système d'alarme ne doit pas être à plus de 7 mètres de tous les points de chute possibles (y compris l'escalier).
Pour une piscine de dimensions supérieures, vous devez l'équiper de plusieurs détecteurs d'immersion. Demandez conseil au service technique.
Dans le cas de bassin de forme particulière, demandez conseil au service technique.

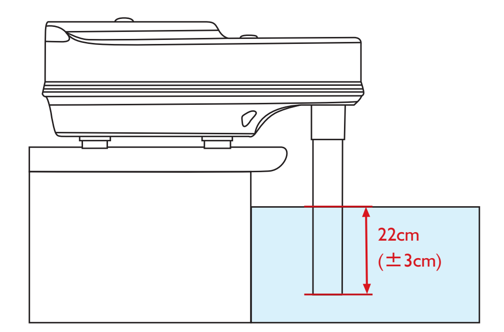
EXEMPLES :



■ Positionnement indicatif de votre centrale de détection.

Assurez-vous que l'accès à la zone d'activation (zone d'application de l'aimant) soit facile et pratique.

La sonde doit être immergée de **22 cm (± 3cm)** pour garantir un fonctionnement optimal.
Dans le cas où votre niveau d'eau serait volontairement abaissé, des prolongateurs de sonde adaptés sont disponibles chez votre revendeur.

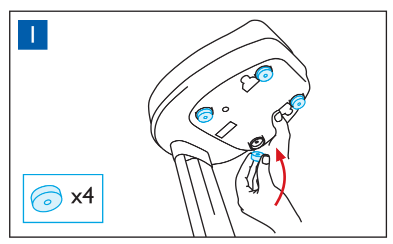




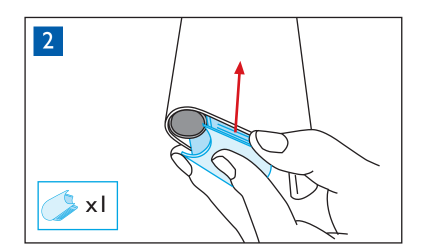
Le niveau d'eau est à surveiller régulièrement et doit être rétabli si nécessaire pour conserver une profondeur d'immersion de 22 cm (± 3cm). Il est conseillé d'installer un régulateur de niveau. Demandez conseil au service technique.
Si la sonde est trop immergée ou ne l'est pas assez (voire pas du tout), votre système d'alarme ne pourra pas fonctionner correctement.
Veillez à respecter la profondeur d'immersion recommandée.

3.4. Installation temporaire

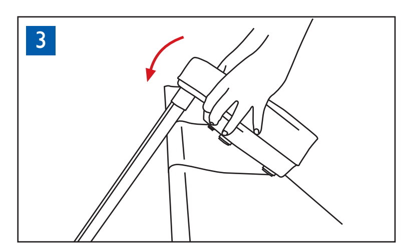
Pour les tests d'installation, nous vous recommandons dans un premier temps de ne pas couper la sonde mais de rehausser l'appareil (livre, pierre plate, brique, planche...) pour obtenir une profondeur d'immersion de 22 cm (± 3cm). Vous devez vous assurer que l'appareil reste stable durant les tests de chute.



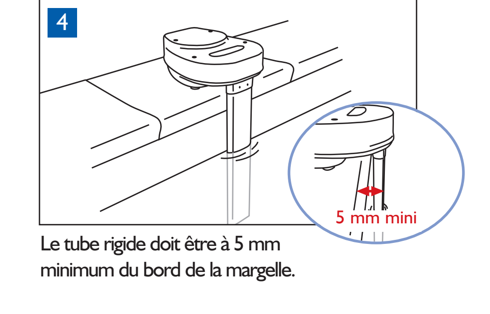
Placez les 4 mousses stabilisatrices.



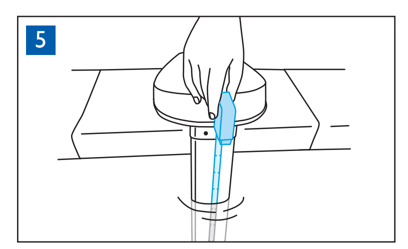
Placez le bouchon de calage
(inclus dans le kit de fixation) en bout du tube.



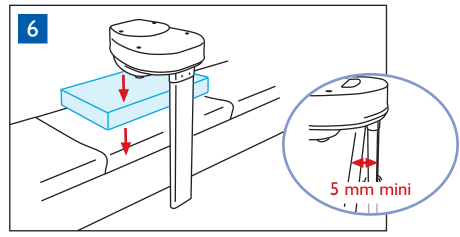
Positionnez l'appareil à l'emplacement choisi.



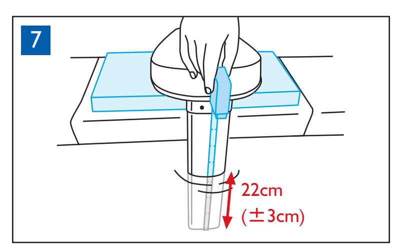
Le tube rigide doit être à 5 mm minimum du bord de la margelle.



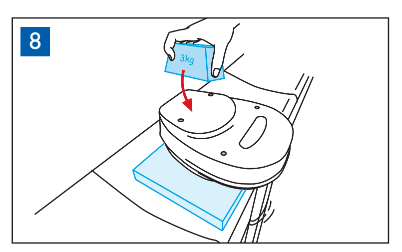
Vérifiez la profondeur d'immersion.



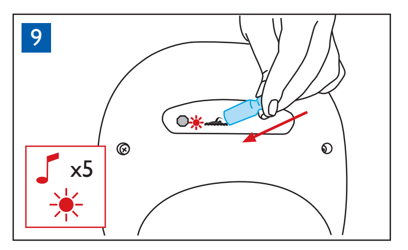
Si votre profondeur d'immersion est supérieure à 25 cm, utilisez un rehausseur (livre, pierre plate, brique, planche...) qui ne doit pas déstabiliser votre centrale de détection.



La profondeur d'immersion doit être comprise entre 19 cm et 25 cm (idéalement 22 cm).



Placez délicatement sur l'appareil un poids de 2 à 3 kg pour le maintenir.



Votre appareil est en "arrêt total", il convient de l'activer pour les tests d'installation.

Attention, durant les 30 premières minutes après la première activation de votre appareil avec l'aimant, la sirène est de courte durée et de faible puissance. Vous êtes en mode TESTS. Pour plus d'informations sur ce mode, reportez-vous au point 4.5 page 22.

3.5. Tests d'installation

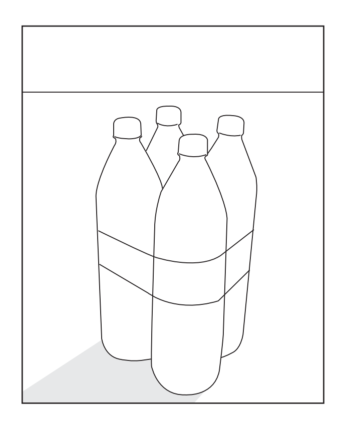
Assurez-vous que le bassin soit calme et que votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant). Si ce n'est pas le cas, passez l'aimant sur le symbole du Baigneur :

Si malgré cette action, le voyant ne passe pas au vert et l'alarme émet un bip grave, cela signifie que le bassin est trop agité. Vous devez impérativement attendre que votre bassin soit calme pour effectuer vos tests.

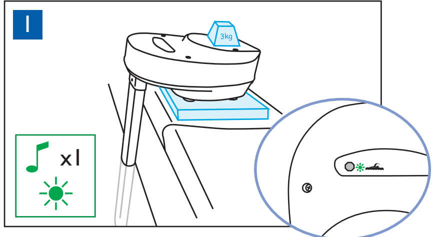


Il est nécessaire d'attendre une dizaine de minutes sans aucune manipulation de l'appareil ni perturbation du bassin pour que votre système d'alarme analyse son environnement et se stabilise (voyant vert). Ce n'est qu'après cette période que vous pourrez réaliser les tests mentionnés ci-après.

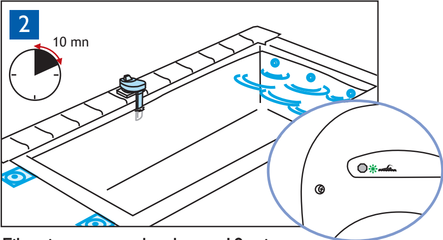
Préparez un poids de 6 kilogrammes. Pour cela assemblez avec de l'adhésif les 4 bouteilles d'eau de 1,5 litres, comme indiqué ci-dessous :



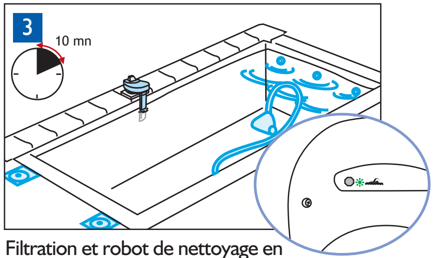
Pour récupérer facilement le poids de 6 kilos dans le bassin, nous vous conseillons d'attacher la corde d'environ 2 mètres autour du goulot d'une des 4 bouteilles.



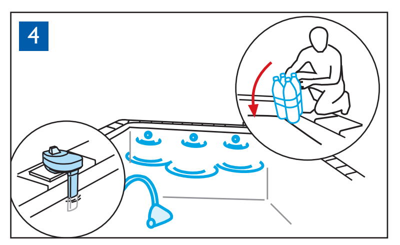
Votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant).



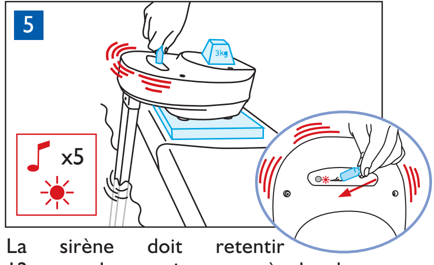
Filtration en marche durant 10 minutes, votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant) et ne doit pas déclencher.



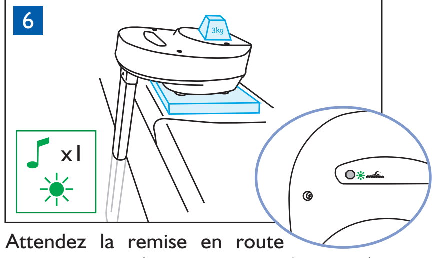
Filtration et robot de nettoyage en marche durant 10 minutes, votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant) et ne doit pas déclencher.



Filtration et robot de nettoyage en marche, du point le plus éloigné de votre système d'alarme, faites chuter du haut de la margelle le poids de 6 kilogrammes.



La sirène doit retentir 12 secondes maximum après la chute. Arrêtez la sirène avec l'aimant.



Attendez la remise en route automatique (voyant vert clignotant). Cela peut durer une dizaine de minutes.

Effectuez obligatoirement des tests de chute complémentaires en différents points du bassin (escalier compris) en suivant la procédure décrite ci-dessus.
Après chaque chute, il est nécessaire d'attendre la réactivation automatique de votre système d'alarme avant d'en effectuer une autre. Selon les conditions de vent et d'agitation du bassin, cette réactivation peut prendre une dizaine de minutes.



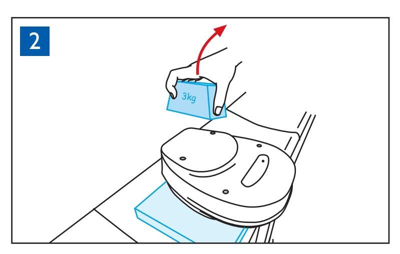
Attention, lorsque votre appareil sort du mode TESTS (mélodie spécifique), la sirène de votre système d'alarme sonne à pleine puissance. Vous pouvez réactiver le mode TESTS pendant 30 minutes supplémentaires : pour cela, veuillez **vous reporter au point 4.5 page 22.**

Si l'un de ces tests échoue :
- Consultez le point 5, page 27.
- Interrogez le service Après-Vente au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local)
- Questionnez le service technique en décrivant votre problème avec précision et en laissant vos coordonnées à l'adresse mail : support@maytronics.fr

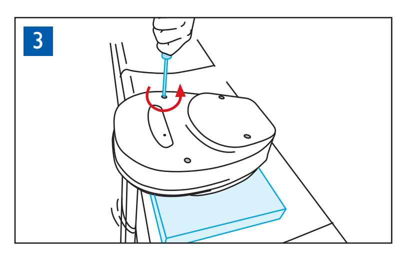
3.6. Installation définitive

Vous avez réussi tous vos tests d'installation. Vous pouvez procéder à l'installation définitive de votre système d'alarme.

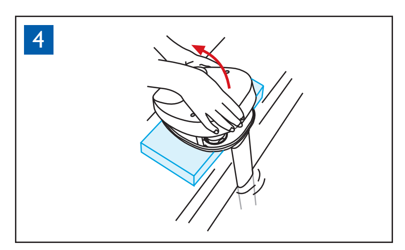
1 Mettre votre système d'alarme en “arrêt total” (voir page 22) pour pouvoir le manipuler librement lors de son installation définitive.



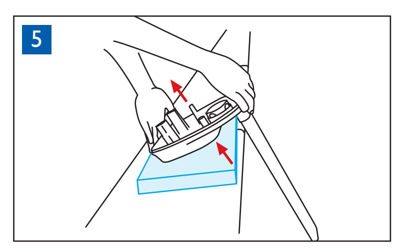
Retirez le poids du couvercle.



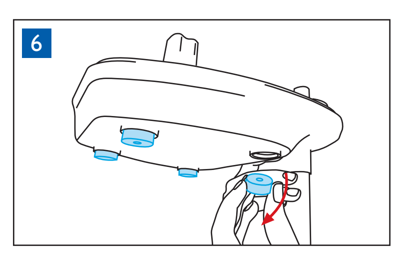
Dévissez les 4 vis et retirez le couvercle.



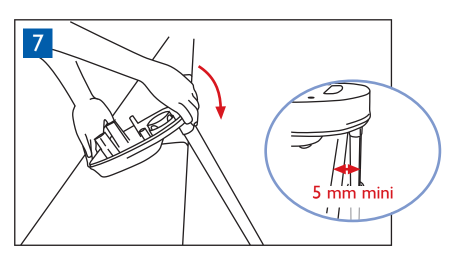
Retirez le couvercle.



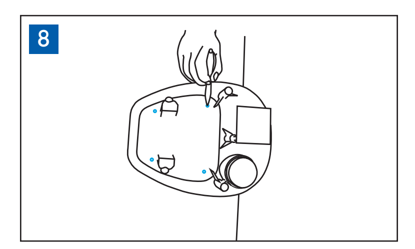
Retirez l'appareil et le rehausseur de la margelle.



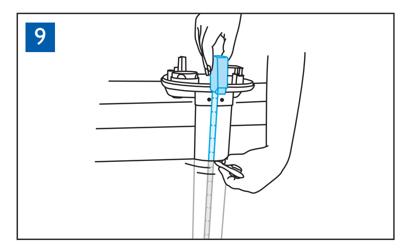
Retirez les 4 mousses stabilisatrices.



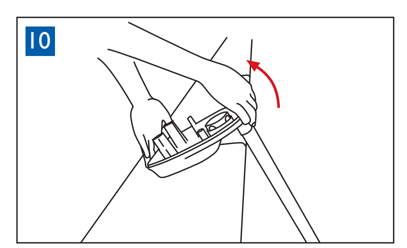
Remettez l'appareil en position sur la margelle.



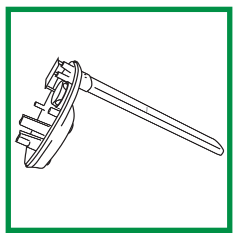
Repérez les 4 trous à percer.

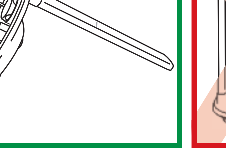


Repérez votre niveau d'eau
sur le tube de l'appareil.

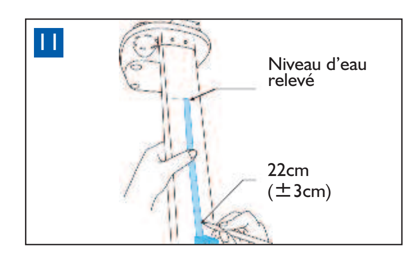


Retirez l'appareil. Veuillez manipuler votre appareil avec précautions.



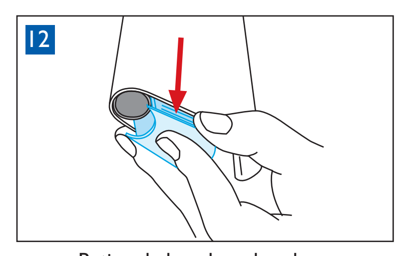


Bien posé **Mal posé**

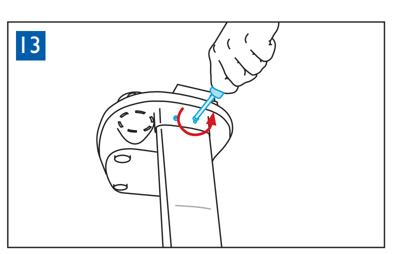


Mesurez à l'aide du mètre ruban et à partir du repère du niveau d'eau, votre profondeur d'immersion qui doit être comprise entre 19 cm et 25 cm (idéalement 22 cm).
Si vous n'avez pas la bonne profondeur d'immersion, repérez à l'aide du crayon et du mètre ruban celle recommandée de 22 cm (± 3cm).

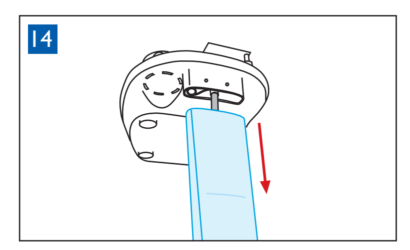
Exemple :
Profondeur d'immersion relevée = 30 cm.
Profondeur recommandée = 22 cm (± 3cm).
Vous devez couper avec soin votre sonde de :
30 – 22 = 8 cm du bas du tube.



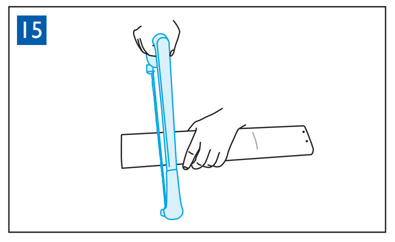
Retirez le bouchon de calage.



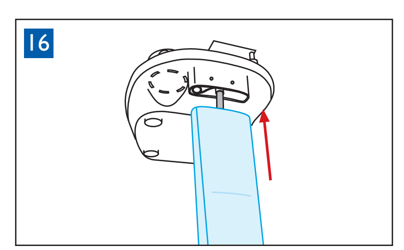
Dévissez les 2 vis tenant le tube rigide.



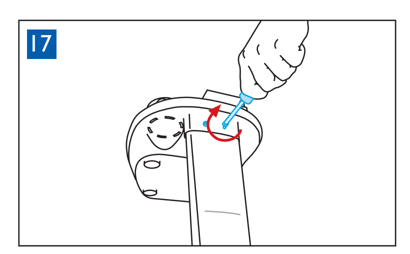
Retirez délicatement le tube rigide.
NE RETIREZ PAS LE TUYAU NOIR.



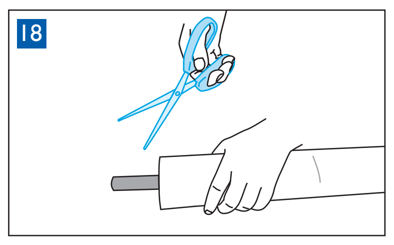
Tenez fermement le tube rigide pendant la coupe avec la scie à métaux.



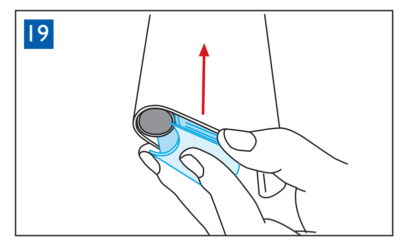
Remettez délicatement le tube en l'enfonçant suffisamment (environ 3 cm) : Faites correspondre les 2 trous déjà percés.



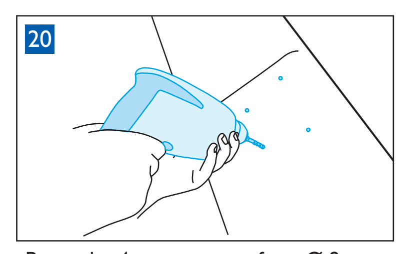
Revissez les 2 vis tenant le tube.



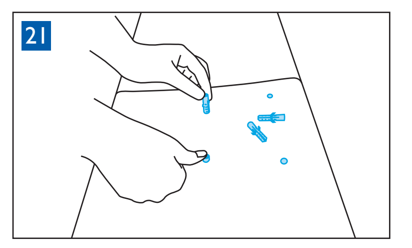
Découpez le tuyau noir qui dépasse au ras du tube rigide, à l'aide d'un sécateur ou de gros ciseaux.



Remettez le bouchon de calage.



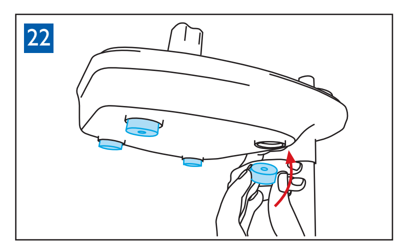
Percez les 4 trous avec un foret Ø 8 mm.



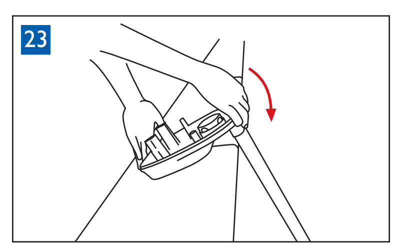
Placez et enfoncez les 4 chevilles. Elles doivent affleurer la margelle.



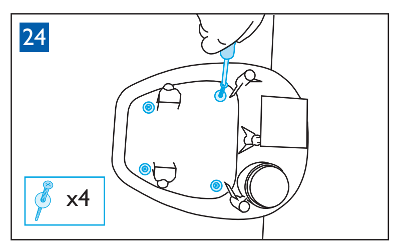
L'installation des mousses comme la fixation (vis, rondelles, joints…) doit être réalisée avec soin, pour garantir l'étanchéité et le bon fonctionnement de votre appareil.



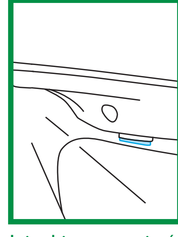
Remettez les 4 mousses stabilisatrices.



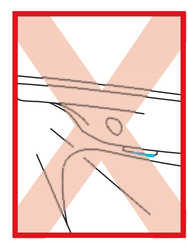
Remettez l'appareil en position sur la margelle.



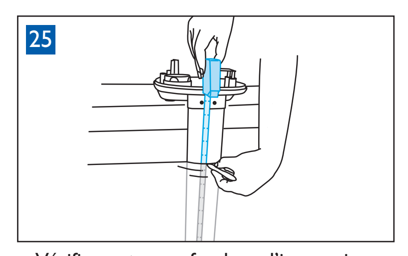
Serrez les 4 vis avec leurs rondelles (incluses dans le kit de fixation).
L'installation des rondelles garantit l'étanchéité de votre appareil.



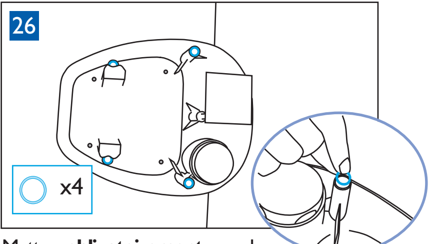
Joint bien comprimé.



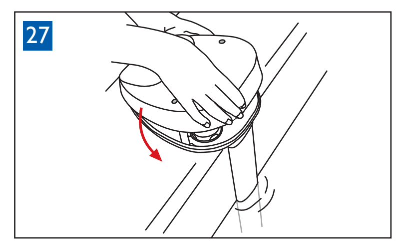
Joint mal comprimé.



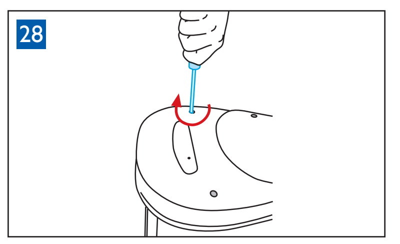
Vérifiez votre profondeur d'immersion.



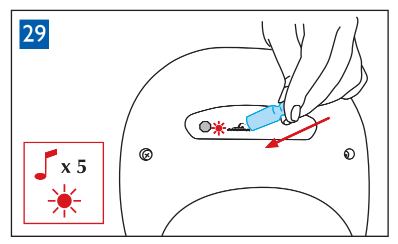
Mettez **obligatoirement** en place les 4 petits joints (inclus dans le kit de fixation). **L'installation des joints garantit l'étanchéité de votre appareil.**



Remettez le couvercle.



Revissez les 4 vis.



Votre appareil est en “arrêt total”, il convient de l’activer pour les tests de validation.



Lorsque votre appareil sort du mode TESTS (mélodie spécifique), la sirène de votre système d’alarme sonne à pleine puissance. Vous pouvez réactiver le mode TESTS pendant 30 minutes supplémentaires : pour cela, veuillez vous reporter au point 4.5 page 22.

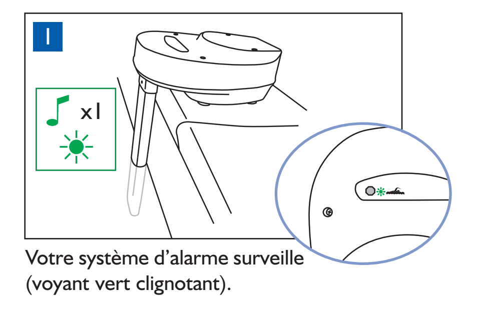
3.7. Tests de validation

Assurez-vous que le bassin soit calme et que votre système d’alarme surveille (voyant vert clignotant). Si ce n’est pas le cas, passez l’aimant sur le symbole du Baigneur :

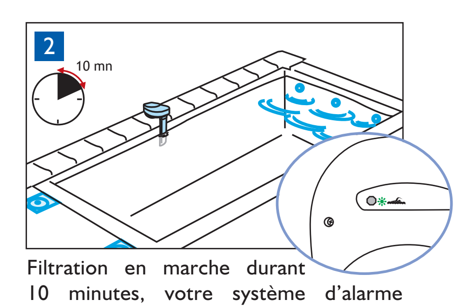
Si malgré cette action, le voyant ne passe pas au vert et l’alarme émet un bip grave, cela signifie que le bassin est trop agité.
Vous devez impérativement attendre que votre bassin soit calme pour effectuer vos tests.



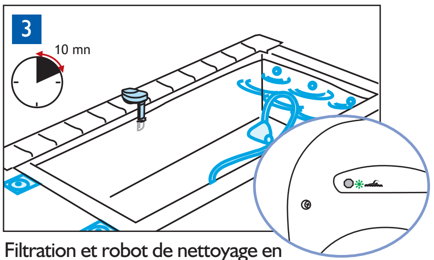
Il est nécessaire d’attendre une dizaine de minutes sans aucune manipulation de l’appareil ni perturbation du bassin pour que votre système d’alarme analyse son environnement et se stabilise (voyant vert). Ce n’est qu’après cette période que vous pourrez réaliser les tests mentionnés ci-après.



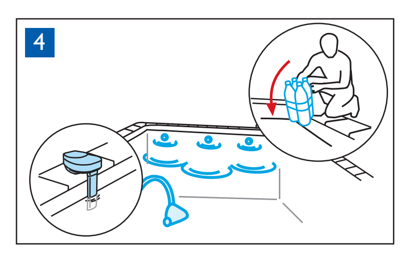
Votre système d’alarme surveille (voyant vert clignotant).



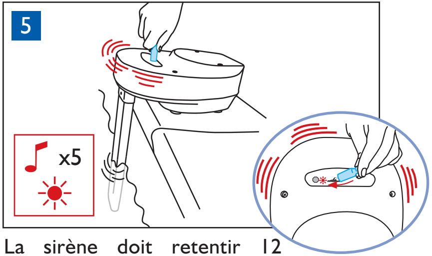
Filtration en marche durant 10 minutes, votre système d’alarme surveille (voyant vert clignotant) et ne doit pas déclencher.



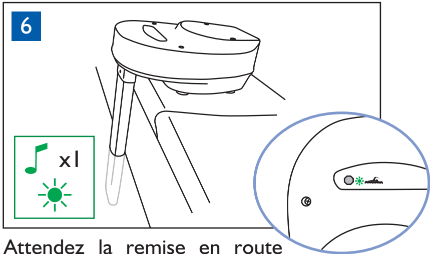
Filtration et robot de nettoyage en marche durant 10 minutes, votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant) et ne doit pas déclencher.



Filtration et robot de nettoyage en marche, du point le plus éloigné de votre système d'alarme, faites chuter du haut de la margelle le poids de 6 kilogrammes.



La sirène doit retentir 12 secondes maximum après la chute. Arrêtez la sirène avec l'aimant.

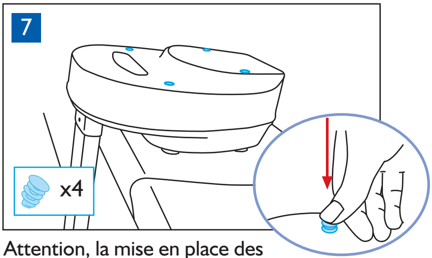


Attendez la remise en route automatique (voyant vert clignotant). Cela peut durer une dizaine de minutes.

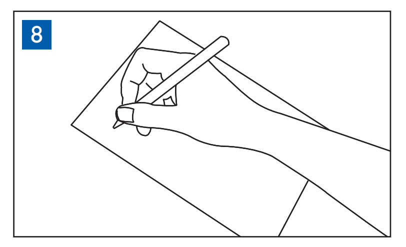
Effectuez obligatoirement des tests de chute complémentaires en différents points du bassin (escalier compris) en suivant la procédure décrite ci-dessus.
Après chaque chute, il est nécessaire d'attendre la réactivation automatique de votre système d'alarme avant d'en effectuer une autre. Selon les conditions de vent et d'agitation du bassin, cette réactivation peut prendre une dizaine de minutes.

Si l'un de ces tests échoue :
- Consultez le point 5, page 27.
- Interrogez le service Après-Vente au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).
- Questionnez le service technique en décrivant votre problème avec précision et en laissant vos coordonnées à l'adresse mail : support@maytronics.fr

Vous avez réussi tous vos tests de validation. Vous pouvez procéder aux dernières opérations suivantes :



Attention, la mise en place des 4 capuchons est impérative.



Enregistrez votre produit sur **www.egt-partners.com (voir page 35)** ou complétez la fiche de validation des tests et ou renvoyez nous la fiche de validation des tests.

Vérifiez régulièrement le niveau d'eau de votre piscine, surtout par temps de forte chaleur, par temps de pluie et en cas de vent pendant plusieurs jours. La profondeur d'immersion doit être impérativement de 22 centimètres à plus ou moins 3 centimètres. En cas de non respect de cette consigne, votre système d'alarme ne fonctionnera pas correctement.

VOTRE SYSTÈME D'ALARME EST MAINTENANT ACTIF,
VOYANT VERT CLIGNOTANT.

Assurez-vous que vous n'êtes plus en mode TESTS : la sirène doit être à pleine puissance (100 dB)

Effectuez obligatoirement des tests de chute complémentaires en différents points du bassin (escalier compris), la sirène déclenchera bruyamment. Si vous ne l'arrêtez pas manuellement en passant l'aimant sur le symbole du Baigneur, la sirène sonnera durant 1 minute 30.

Vérifiez que l'alarme est audible depuis la résidence/lieu d'hébergement. Dans le cas contraire, installer dans la résidence/lieu d'hébergement la sirène déportée optionnelle disponible chez votre revendeur.

Il est nécessaire de faire régulièrement un essai fonctionnel complet de son système de protection ou de le faire faire par un professionnel.

4. Utilisation du système d'alarme SAFETY POOL™

PRÉCAUTIONS D'UTILISATIONS

• **Garder impérativement les aimants hors de portée des enfants de moins de 5 ans.**

• Certaines conditions météorologiques défavorables (vent fort, orage...) ainsi que l'utilisation de certains matériels de nettoyage puissants peuvent occasionner des déclenchements intempestifs.

• Votre système d'alarme SAFETY POOL™ en période hivernale
La loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose qu'un système de protection soit installé et fixé à demeure tout au long de l'année.
Votre système d'alarme SAFETY POOL™ ne fonctionne pas lorsque la surface de l'eau est gelée (gel léger ou fort), ou lorsque votre piscine n'est pas complètement remplie.
Vous devez donc :
- soit empêcher la prise de gel dans votre piscine en pratiquant un hivernage actif et en programmant les périodes de filtration nécessaires en fonction des conditions climatiques, et maintenir le niveau d'eau dans votre piscine.
- soit prévoir un autre dispositif normalisé pour l'hiver. Dans ce cas, nous vous conseillons d'arrêter votre système d'alarme SAFETY POOL™, de le retirer et de le ranger.
Lors de sa remise en service, vous devrez bien sûr procéder à un test fonctionnel.
Prenez garde à ce que l'eau ne soit pas gelée dans le tube de votre système d'alarme SAFETY POOL™ (ce qui peut arriver même si la piscine ne l'est pas). Pour vous en assurer, faites un test fonctionnel du système.

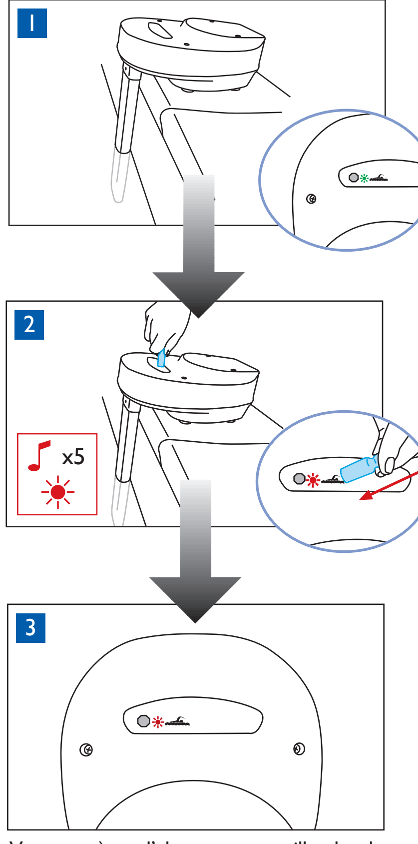
• Pour le nettoyage extérieur de votre système d'alarme (ligne d'eau...), n'utilisez pas d'appareil de nettoyage à haute pression, de brosse abrasive et / ou autre ustensile pouvant rayer ou détériorer votre système d'alarme.

• Pour garantir le bon fonctionnement de votre appareil, veuillez maintenir en permanence une eau saine et limpide dans votre bassin (notamment pour éviter la formation d'algues dans la sonde).

• Nous vous rappelons que la loi N° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose qu'un dispositif soit installé et fixé à demeure tout au long de l'année.
En cas de noyade après retrait ou arrêt complet de votre système d'alarme pour quelque raison que ce soit, ni votre revendeur, ni SUNBAY, ni le fabricant ne pourra être tenu pour responsable.

• En cas de remise en route de votre système d'alarme après un arrêt prolongé, procédez aux tests de validation. En cas de problème, contactez immédiatement le service technique.
Vérifiez régulièrement, ou faites vérifier par un professionnel, le bon fonctionnement de votre système d'alarme en effectuant les tests de contrôle mensuels indiqués dans ce guide.

4.1. Je souhaite me baigner



Votre système d'alarme ne surveille plus, le voyant rouge clignote.

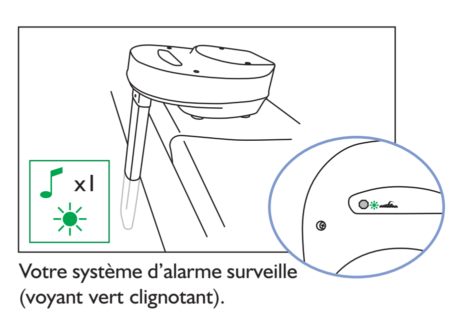
Alors que votre système d'alarme surveille (voyant **vert**), passez l'aimant sur le symbole du Baigneur au niveau de la zone d'activation de votre appareil :



Votre système d'alarme éclaire son voyant rouge, vous pouvez vous baigner sans déclencher la sirène.

PENDANT LE TEMPS DE LA REACTIVATION AUTOMATIQUE, L'ADULTE RESPONSABLE DOIT SURVEILLER LE BASSIN EN RESTANT AU BORD LE TEMPS NECESSAIRE A CE QUE LE SYSTÈME REPRENNE SA FONCTION DE SURVEILLANCE. LA REACTIVATION EFFECTIVE SE MATERIALISE PAR LE PASSAGE D'UN VOYANT ROUGE AU VOYANT VERT.

4.2. Remise en route automatique

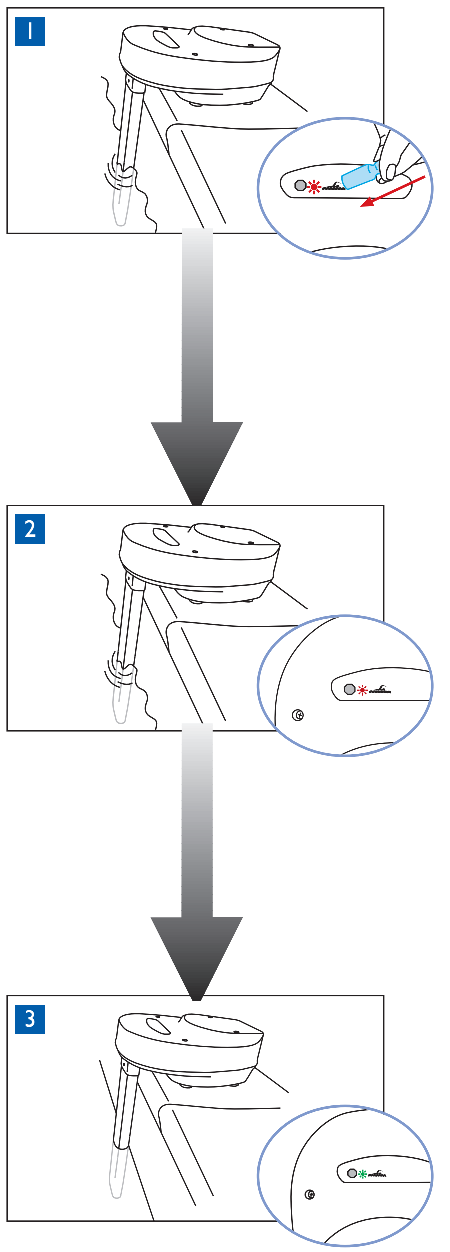


Votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant).

Votre système d'alarme vérifie en permanence les conditions d'agitation du bassin. Dès que le bassin redevient calme, après une baignade ou une forte perturbation (vent fort, nage à contre courant, …) votre système d'alarme reprend la surveillance et clignote vert. La remise en route automatique peut intervenir en une de dizaine minutes après la fin de la baignade, selon l'agitation du bassin et les conditions de vent.

Votre bassin est maintenant protégé.

4.3. Remise en route manuelle



Après la baignade, si le bassin est suffisement calme vous pouvez réactiver votre appareil manuellement.

Vous êtes alors dans l'un des 2 cas de figures décrits ci-dessous :

1 Passer l'aimant sur le symbole du "Baigneur" en quittant la piscine.

2 Si un court bip grave retenti et que le voyant rouge clignote toujours, votre système d'alarme considère que votre bassin est trop agité : **il ne peut pas immédiatement reprendre la surveillance, son voyant rouge clignote.**

PENDANT LE TEMPS DE LA REACTIVATION AUTOMATIQUE, L'ADULTE RESPONSABLE DOIT SURVEILLER LE BASSIN EN RESTANT AU BORD LE TEMPS NECESSAIRE A CE QUE LE SYSTÈME REPRENNE SA FONCTION DE SURVEILLANCE. LA REACTIVATION EFFECTIVE SE MATERIALISE PAR LE PASSAGE D'UN VOYANT ROUGE AU VOYANT VERT.

3 Si un long bip aigu retenti et que le voyant vert clignote, votre système d'alarme considère que votre bassin est calme : **il reprend la surveillance du bassin, son voyant vert clignote.**

VOTRE BASSIN EST MAINTENANT SURVEILLÉ.

4.4. Trop de vent

Dans certains cas, en présence de conditions météorologiques défavorables (vents forts, rafales de vent,…), votre système d'alarme est susceptible d'interrompre sa surveillance. Son voyant rouge clignote en série de 3 flashs successifs toutes les 4 secondes et 1 bip grave retentit toutes les 15s.

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT ACCROITRE VOTRE VIGILANCE LORS DE CONDITIONS CLIMATIQUES DEFAVORABLES.



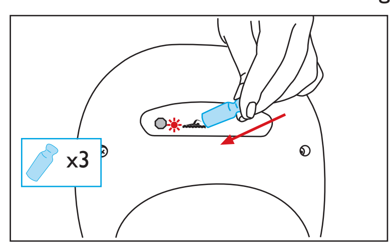
Attention : Les performances telles que définies par la norme NF P 90-307-1 : 2009 ne sont pas garanties au-delà de niveaux de vents supérieurs à ceux spécifiés dans la présente norme.

4.5. Mode TESTS

Sous ce mode, votre sirène est de courte durée et de faible puissance. Cela vous permet de réaliser les tests d'installation et les tests mensuels sans gêne pour vous et votre voisinage.

Le mode TESTS dure 30 minutes.

L'entrée et la sortie du mode TESTS sont signalées par une mélodie spécifique.



Pour entrer et sortir du mode tests manuellement, apposez et maintenez l'aimant sur le symbole du Baigneur **jusqu'à la validation sonore** (bip fort) et clignotement rapide du voyant rouge.
Réalisez cette opération 3 fois successivement.*

- Entrée dans le mode TESTS manuellement : voyant rouge permanent pendant la mélodie spécifique.
- Sortie du mode TESTS manuellement : voyant vert permanent pendant la mélodie spécifique.



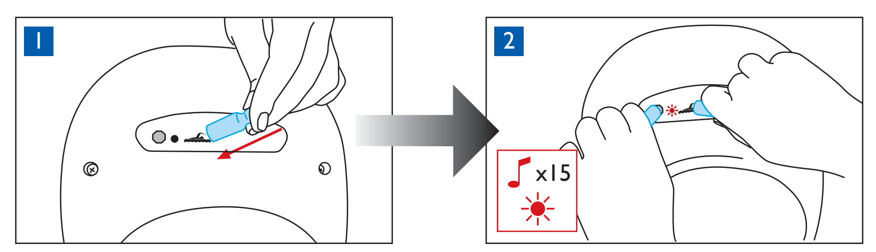
* Attention : Lorsque vous apposez l'aimant sur le symbole du Baigneur, l'appareil réagit **dans un premier temps** comme cela est décrit ci-dessus dans les parties « 4.1 Je souhaite me baigner » et « 4.3 Remise en route manuelle ». Il est nécessaire de maintenir l'aimant sur cette zone pour obtenir la validation sonore (traduite par un bip fort) et le clignotement rapide du voyant rouge.

4.6. Arrêt total

En mode arrêt total, tous les voyants de votre système d'alarme sont éteints.

Nous vous rappelons que la loi N° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose qu'un dispositif soit installé et fixé à demeure tout au long de l'année.
En cas de noyade après retrait ou arrêt complet de votre système d'alarme pour quelque raison que ce soit, ni votre revendeur, ni SUNBAY, ni le fabricant ne pourront être tenus pour responsables.

Lorsque votre système d'alarme est en arrêt total, la vigilance humaine doit impérativement prendre le relais ou un autre système de sécurité normalisé doit être installé en remplacement.



Apposez et maintenez un des aimants sur le symbole du Baigneur jusqu'à validation sonore (bip fort) et clignotement rapide du voyant rouge*, puis passez le 2ème aimant sur le symbole du Stop rouge. Le voyant rouge reste allumé durant la signalisation sonore de confirmation (15 bips courts).



*Attention : Lorsque vous apposez l'aimant sur le symbole du Baigneur, l'appareil réagit **dans un premier temps** comme cela est décrit ci-dessus dans les parties « 4.1 Je souhaite me baigner » et « 4.3 Remise en route manuelle ». Il est nécessaire de maintenir l'aimant sur cette zone pour obtenir la validation sonore (traduite par un bip fort) et le clignotement rapide du voyant rouge.

Pour réactiver votre système d'alarme :
- Passez l'aimant sur le symbole du Baigneur.
- Vous entendez 5 bips courts aigus + voyant rouge clignotant.
- Attendez la remise en route automatique (voyant vert clignotant) ou effectuez une remise en route manuelle. (voir point 4.3 page 21).

Veuillez vous assurer que votre système d'alarme surveille avant de quitter votre bassin. Dans le cas contraire, la plus grande vigilance du parent/adulte responsable est impérative.

4.7. Changement des piles

Lorsque les piles sont trop faibles, votre système d'alarme vous le signale par :
- 1 bip grave toutes les 15s (possibilité d'acquittement voir page 4 : "Signaux de défaillance")
- Clignotement du voyant rouge en série de 2 flashs successifs toutes les 4s
- 1 bip grave à chaque passage d'aimant sur le symbole du Baigneur.

Dans ce cas, remplacez impérativement et au plus vite les 4 piles alcalines 1,5 V LR 20 par des piles neuves de même type.
Les dates limites d'utilisation sont indiquées sur les piles alcalines. Pour une action citoyenne, ne jetez pas vos piles usagées mais ramenez-les chez votre revendeur.

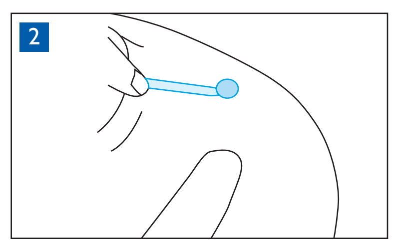
Nous vous conseillons de changer les piles chaque année en début de saison.

Pour le changement des piles, veuillez suivre les indications suivantes :

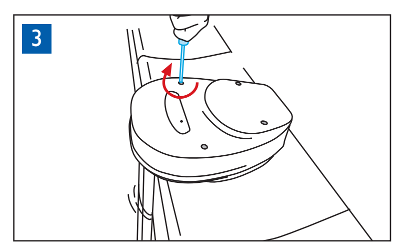
1 Mettre votre système d'alarme en arrêt total (voir point 4.6 page 22)

Lorsque vous placez votre système d'alarme en arrêt total, veuillez prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'accès à votre bassin.

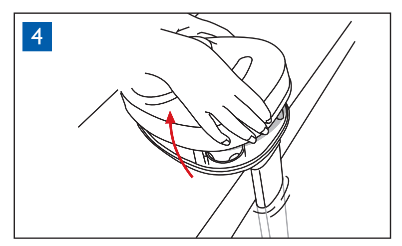
DURANT CETTE PÉRIODE VOTRE BASSIN N'EST PAS PROTÉGÉ. LA PLUS GRANDE VIGILANCE DU PARENT /ADULTE RESPONSABLE EST IMPÉRATIVE



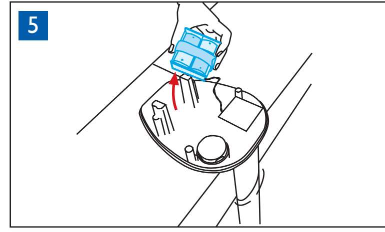
Retirez délicatement les 4 capuchons
à l'aide d'un tournevis plat.



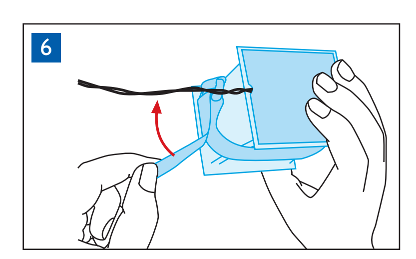
Dévissez les 4 vis.

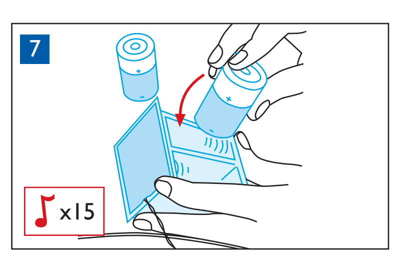


Retirez le couvercle.



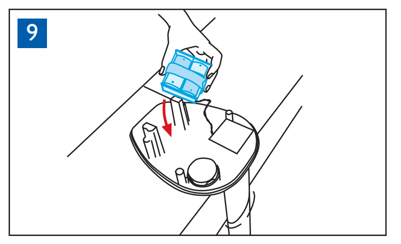
Retirez le bloc pile fixé
par un système auto-agrippant.



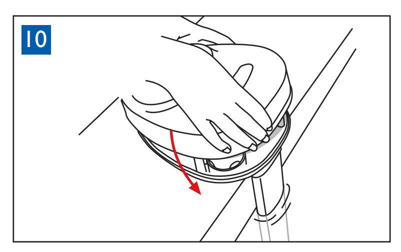


Remplacez les 4 piles en respectant les polarités.
Signal sonore de validation (15 bips courts
aigus). Votre appareil est en "arrêt total".

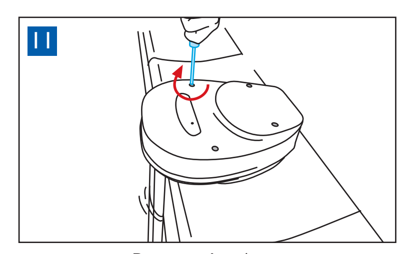
8



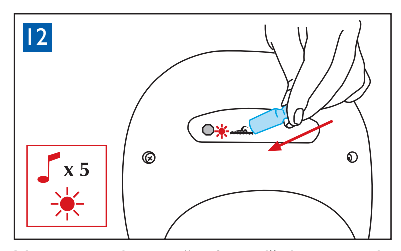
Remettez en place le bloc pile
sur le système auto-agrippant.



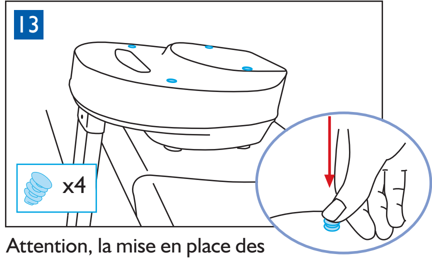
Remettez le couvercle.



Revissez les 4 vis.



Votre appareil est en “arrêt total”, il convient de l’activer et de vérifier son bon fonctionnement en procédant à nouveau aux tests de validation (voir page 16).



Attention, la mise en place des 4 capuchons est impérative.



Attention, durant les 30 premières minutes après la première activation de votre appareil avec l’aimant, la sirène est de courte durée et de faible puissance. Vous êtes en mode TESTS. Pour plus d’informations sur ce mode, reportez-vous au point 4.5 page 22.

Effectuez obligatoirement des tests de chute complémentaires en différents points du bassin (escalier compris) en suivant la procédure décrite page 16 et 17.
Après chaque chute, il est nécessaire d’attendre la réactivation automatique de votre système d’alarme avant d’en effectuer une autre. Selon les conditions de vent et d’agitation du bassin, cette réactivation peut prendre une dizaine de minutes.

Si l’un de ces tests échoue :

- Consultez le point 5, page 27.
- Interrogez le service Après-Vente au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local)
- Questionnez le service technique en décrivant votre problème avec précision et en laissant vos coordonnées à l’adresse mail : support@maytronics.fr

4.8. J'ai un problème avec mon système d'alarme

Je ne trouve pas l'origine de mon problème
Votre appareil indique un signal de défaillance (voir page 2 : ''Signaux de défaillance'') malgré la disparition ou l'absence du problème (arrêt du vent, remplacement des piles...) et vous ne comprenez pas d'où peut provenir le problème.

Dans ce cas, veuillez contacter par téléphone ou par courrier le Service Après-Vente :

- Tél. : 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local)
- E-mail : support@maytronics.fr
- Adresse :

MAYTRONICS FRANCE
ZI Athélia II - 34 avenue des Tamaris
13704 LA CIOTAT CEDEX

Pour une prise en charge rapide de votre appareil, veuillez donner un descriptif clair du problème rencontré. Veuillez également communiquer à nos techniciens, vos coordonnées et un schéma de votre piscine comportant ses dimensions (longueur, largeur, profondeur, renfoncement s'il y a) ainsi que l'emplacement des buses de refoulement, prises balai, skimmer, et tout autre équipement pouvant créer des perturbations comme par exemple la nage à contre-courant.
Indiquez l'emplacement de votre système d'alarme sur le bord de votre piscine.
Veuillez aussi communiquer le numéro de série de l'appareil ainsi que la copie de la facture d'achat. Ces informations aideront nos techniciens à mieux comprendre le problème de votre appareil, et à le solutionner dans les plus brefs délais.
Le cas échéant il vous sera transmis un numéro de retour du Produit (voir page 31 : "Retour SAV").

5. Questions les plus fréquemment posées

Lors de l'installation

QI1. Lors de la phase de tests avec filtration ou filtration + robot de nettoyage, la sirène déclenche de manière intempestive ou votre système d'alarme passe de la surveillance (clignotement vert) à la non-surveillance (clignotement rouge) du bassin ?

- **RI1.1.** Assurez-vous que votre système d'alarme ne soit pas à moins d'un mètre du système de filtration (buses de refoulement, bonde de fond, skimmer, prise balai, …), d'une cascade d'eau ou de tout autre équipement pouvant perturber le bassin à cet endroit.
- **RI1.2.** Vérifiez la profondeur d'immersion du système d'alarme. Corrigez-la si nécessaire.
- **RI1.3.** Procédez aux tests d'installation et de validation lors de conditions météorologiques favorables.
- **RI1.4.** Votre système d'alarme ne convient pas à votre type de piscine. Demandez conseil au service technique ou au service après-vente au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).
- **RI1.5.** Votre robot de nettoyage n'est pas compatible avec votre système d'alarme. Il provoque un évènement assimilable ou identique à la chute d'un enfant (norme NF P90-307-1:2009). Demandez conseil au service technique.
- **RI1.6.** Si aucune de ces conditions ne vous semblent à l'origine de ce dysfonctionnement, demandez conseil au service technique ou contactez notre assistance technique au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).

QI2. Lors de la chute du poids de 6 kg de la phase de tests, votre système d'alarme déclenche la sirène en plus de 12 secondes ou ne déclenche pas ?

- **RI2.1.** Votre bassin a des dimensions supérieures à 10 m x 5 m ou une forme particulière. Un seul système d'alarme ne suffit pas. Demandez conseil au service technique.
- **RI2.2.** Votre système d'alarme n'est pas positionné selon l'emplacement conseillé. La chute est réalisée au-delà de son rayon de détection de 7m. Positionnez le à l'endroit préconisé. Voir page 7.
- **RI2.3.** Si aucune de ces conditions ne vous semble à l'origine de ce dysfonctionnement, demandez conseil au service technique ou contactez notre assistance technique au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).

Lors de l'utilisation

QU1. La sirène déclenche de manière intempestive.

- **RU1.1.** Vérifiez la profondeur d'immersion de votre système d'alarme. Corrigez-la si nécessaire.
- **RU1.2.** Les conditions météorologiques sont trop défavorables (vent fort, orage...) et perturbent le fonctionnement de votre appareil.
- **RU1.3.** Votre robot de nettoyage n'est pas compatible avec votre système d'alarme. Il provoque un évènement assimilable ou identique à la chute d'un enfant (norme NF P90-307-1:2009). Demandez conseil au service technique.
- **RU1.4.** Si aucune de ces conditions ne vous semble à l'origine de ce dysfonctionnement, demandez conseil au service technique ou contactez notre assistance technique au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).

QU2. Votre système d'alarme ne déclenche pas lors des tests mensuels.

- **RU2.1.** Vérifiez l'état de vos piles. Veuillez vous reportez page 23.
- **RU2.2.** Vérifiez la profondeur d'immersion de votre système d'alarme. Corrigez-la si nécessaire.

- **RU2.3.** Les conditions météorologiques sont trop défavorables (vent fort, orage...) et perturbent le fonctionnement de votre appareil.
- **RU2.4.** Si aucune de ces conditions ne vous semble à l'origine de ce dysfonctionnement, demandez conseil au service technique ou contactez notre assistance technique au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).

Pour tous autres dysfonctionnements, demandez conseil au service technique ou contactez notre assistance technique au au 0 810 025 030 (N°Azur / prix appel local).




6. Conseils de sécurité

La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !
Le risque est maximum lorsque
les enfants ont moins de cinq ans.
L'accident n'arrive pas qu'aux autres !
Soyez prêts à y faire face !

Surveillez et agissez

- La surveillance des enfants doit être rapprochée et constante.
- Désignez un seul responsable de la sécurité.
- Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine.
- Apprenez à nager à vos enfants dès que possible.
- Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau.
- Apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants.
- Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants et en cas de piscine dont la profondeur est inférieure à 1,80 m.
- Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine.
- N'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau.
- Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin qui n'est pas surveillé.
- Maintenez en permanence une eau limpide et saine.
- Stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants.
- Certains systèmes de nage à contre-courant ne permettent pas la réactivation automatique du système d'alarme.
- Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes d'alarme.
- Afin d'empêcher l'accès au bassin aux enfants de moins de cinq ans lors du déclenchement du signal de défaillance, prendre toutes les mesures nécessaires jusqu'à la réparation.
- Seul est autorisé le changement des piles, batteries, et fusibles, qui doit se faire en début de saison.
- Ce système d'alarme ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des enfants de moins de cinq ans.

- Cette alarme est un équipement de sécurité qui signale un danger (ou risque de danger).

L'intervention rapide en moins de 3 minutes d'un adulte responsable est obligatoire lorsque le signal d'alerte retentit.

- L'utilisateur qui coupe le système doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relais.

• Il est impératif de réagir lorsque le signal de défaillance retentit.

• La plus grande vigilance du parent / de l'adulte responsable est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système d'alarme.
• Supprimer la nage à contre courant à la fin de la baignade pour permettre la réactivation du système d'alarme.
• Les performances telles que définies par la norme NF P 90-307-1:2009 ne sont pas garanties au-delà de niveaux de vent supérieurs à ceux spécifiés dans la présente norme.
• Pendant le temps de réactivation automatique, l'adulte responsable doit surveiller le bassin en restant au bord le temps nécessaire à ce que le système reprenne sa fonction de surveillance. La réactivation effective se matérialise par le passage d'un voyant rouge au voyant vert.
• Afin d'empécher l'accés au bassin aux enfants de moins de cinq ans lors du déclenchement du signal de défaillance, prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires jusqu'à la réparation.
• La surveillance électronique du bassin et de ses abords doit être constante et rapprochée.

Prévoyez
• Téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez.
• Bouée et perche à proximité du bassin.

En cas d'accident :
• Sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible.
• Appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés.
• Remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros de premier secours
Pompiers : 18 pour la France
SAMU : 15 pour la France

Votre piscine est un endroit extrêmement dangereux pour les jeunes enfants. N'oubliez jamais que seules quelques secondes d'inattention peuvent avoir des conséquences dramatiques. Un enfant pouvant se noyer sans bruit en quelques minutes dans vingt centimètres d'eau, seule une surveillance active et constante des adultes permet une prévention efficace. Il est donc important de ne jamais le laisser seul et de ne jamais le quitter des yeux. **L'installation de votre système d'alarme SAFETY POOL™ ne doit en rien diminuer votre vigilance et votre surveillance active et visuelle du bassin.**

Le système d'alarme SAFETY POOL™ est un élément de sécurité passif qui peut vous apporter une aide si vos enfants déjouent votre surveillance, mais vous demeurez seul responsable de leur sécurité.

N° européen d'urgence : 112 (accessible depuis tous les téléphones)
Centre régional antipoison

7. La garantie et le Service Après Vente

Votre Garantie

Par la présente garantie, SUNBAY, responsable de la mise sur le marché du système d'alarme SAFETY POOL™ (ci-après appelé "le Produit"), atteste que ce produit (centrale de détection et sirène déportées selon option) est exempt de défaut de matière et de fabrication, et ce, pour une période de DEUX ANS à compter de sa date d'achat. Cette garantie s'entend pièce et main-d'oeuvre retour atelier sous réserve de ne pas entrer dans le cadre des exclusions de garantie.
Si au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, SUNBAY ou le fabricant procèdera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à l'appréciation de SUNBAY ou du fabricant) de l'appareil ou de ses pièces défectueuses, et selon les conditions définies ci-dessous. SUNBAY ou le fabricant se réserve le droit (à sa seule appréciation) de remplacer les pièces détachées des produits défectueux ou de remplacer les produits de faible valeur par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine.

Exclusions de garantie

• Dans les 15 jours suivants votre achat, vous devez enregistrer votre système d'alarme SAFETY POOL™. En cas de non respect, votre garantie ne pourra être prise en compte. SUNBAY se réserve le droit de refuser sa garantie gratuite dans le cas où les éléments demandés ne peuvent être présentés ou que les informations qu'ils doivent contenir se révèlent incomplètes ou illisibles.
• Vous devez réaliser mensuellement les tests permettant d'attester du bon fonctionnement du système et consigner les résultats dans le carnet d'entretien. Tout manquement à ces obligations constitue une condition d'exclusion de garantie.
• La garantie ne s'applique pas si votre installation n'est pas en tout point conforme au descriptif donné dans ce guide.
• Si le client utilisateur vend son système d'alarme SAFETY POOL™ au cours de la période de garantie, le nouveau propriétaire perd le bénéfice de ladite garantie. Il est expressément indiqué que cette clause sera opposable au nouveau propriétaire.
• Cette garantie ne s'applique pas si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible.

Cette garantie ne couvre aucun des points suivants :
- Entretien périodique et réparation ou remplacement de pièces par suite d'usure normale.
- Toute adaptation ou modification visant à améliorer le produit tel qu'il a été acheté, et tel qu'il est décrit dans le mode d'emploi, sans l'accord écrit préalable de SUNBAY ou du fabricant.
- Coûts de transport, notament à domicile et tous risques de transport liés directement ou indirectement à la garantie de ce produit.
- Détériorations, bris résultant de :
- Mauvais emploi, y compris (mais non exclusivement) une utilisation inappropriée du système ou ne respectant pas les instructions de SUNBAY quant à l'installation, l'utilisation et l'entretien correct du produit.
- Réparation effectuée par des réparateurs non agréés ou par le client lui-même.
- Accidents, foudre, inondation, immersion du produit, incendie ou toute autre cause qui dépasse la responsabilité de SUNBAY ou du fabricant.



Attention ! Lisez attentivement les conditions de garantie. Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, la garantie attachée à votre système d'alarme SAFETY POOL™ ne pourra être prise en compte.

Retour SAV

- Tout retour de produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement accepté par le service après-vente. A cette fin, le client prendra contact avec le service après-vente. Si le produit est reconnu comme défectueux, il sera transmis au client un numéro de retour du produit.

- Le produit doit être retourné correctement protégé, dans son emballage d'origine, à l'adresse indiquée, accompagné de l'original de la facture de vente, dont l'acheteur conservera une copie. Sur l'emballage, à coté de l'adresse du destinataire, devra figurer en caractères bien lisibles, le numéro de retour qui vous aura été indiqué. Tout produit arrivant sans numéro de retour ni preuve d'achat (facture de votre revendeur) sera refusé. Les frais et risques liés au retour du produit sont à la charge du client.

- A réception de ce colis, nous effectuerons les tests nécessaires afin de vérifier la panne. Dans le cas ou celle-ci est effective, nous procéderons à son échange ou à sa réparation dans les plus brefs délais.



Ni votre revendeur, ni SUNBAY, ni le fabricant ne sont tenus de remplacer systématiquement votre appareil en cas d'immobilisation. Vous devez renforcer la surveillance active de votre piscine durant cette période.

Limites de responsabilité

La responsabilité de SUNBAY et du fabricant en vertu des présentes garanties se limite à la réparation du système d'alarme SAFETY POOL™ ou au remplacement de ce dernier. SUNBAY ou le fabricant ne sera notamment pas tenu de remplacer ou de réparer le produit si la garantie contractuelle / limitée ne peut être appliquée, telle qu'exposée dans les paragraphes précédents.
L'entière responsabilité de SUNBAY et du fabricant pour tout produit défectueux ne saurait en aucun cas excéder le prix d'achat du produit défectueux. Cette limitation est valable même si SUNBAY ou le fabricant ne peut pas réparer ou remplacer, ou ne répare ou ne remplace pas un produit défectueux, et que le dédommagement ne correspond pas au but fondamental. SUNBAY et le fabricant ne seront en aucun cas et en aucune circonstance tenus responsable des autres coûts, frais, dépenses, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation du produit. SUNBAY et le fabricant ne sont en aucun cas responsable de tout dommage général, indirect, accessoire ou spécial.

La présente garantie constitue l'entière responsabilité de SUNBAY et du fabricant eu égard aux produits et aux services fournis en vertu de la présente garantie.
SUNBAY et le fabricant n'assureront aucune autre obligation, devoir ou responsabilité, qu'ils soient contractuels, extracontractuels (responsabilité pour négligence comprise) ou autres envers le client.

Il est nécessaire de rappeler que certaines conditions climatiques difficiles peuvent déstabiliser votre produit (déclenchements intempestifs). Dans ces situations veillez à ce que votre enfant ne se rapproche pas de la piscine. Evitez de mettre votre système d'alarme à l'arrêt pendant une longue periode.

Aucune clause de cette garantie n'affecte les droits statutaires de l'utilisateur.



SUNBAY ou le fabricant n'a qu'une obligation de moyens : vous fournir un appareil en état de marche, exempt de défaut de matière et de fabrication. En aucun cas, SUNBAY, ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'un adulte ou d'un animal. La surveillance des parents ou adultes responsables reste la meilleure des solutions de sécurité pour les enfants. Vous demeurez seul responsable de la sécurité de votre piscine.



Les sirènes intégrées de la centrale de détection du système d'alarme SAFETY POOL™ (et du module de report optionel) sont conformes aux exigences de la norme NF P 90-307-1:2009. En aucun cas, ni SUNBAY, ni le fabricant, ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables en cas de problèmes liés au déclenchement des sirènes.

Tests mensuels

Afin de contrôler le bon fonctionnement de votre système d'alarme SAFETY POOL™, il est impératif de procéder mensuellement à des tests de contrôle (voir page 16) et de consigner les résultats dans le formulaire ci-dessous.
En cas de dysfonctionnement, avertissez sans délai le service technique et prenez les mesures nécessaires pour protéger l'accès à votre piscine et assurer sa surveillance.

Coordonnées revendeur : ....
Numéro de série de l'appareil : ....
Date d'achat : ....

1.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

2.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

3.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

4.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

5.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

6.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

7.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

8.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

9.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

10.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

11.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

12.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

13.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

14.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

15.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

16.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

17.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

18.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

19.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

20.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

21.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

22.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

23.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐

24.tests réalisés le ....
réussis ❐ - non réussis ❐



Références produits :
SAFETY POOL™ (PRE010-S)

Distributeur :
SUNBAY
BP 10 - 43 avenue Georges Clemenceau
85120 LA CHATAIGNERAIE
02 51 69 68 66 - www.egt-partners.com

FICHE DE VALIDATION DES TESTS DE MISE EN SERVICE

Enregistrez votre produit et bénéficiez de la garantie de 2 ans.

Pour cela, connectez-vous sur **www.egt-partners.com** (rubrique Utilisateurs) ou retournez cette fiche dument complétée.

SAFETY POOL™ : PRE010-S

Numéro de série (obligatoire) :

DANS LES 15 JOURS SUIVANT L'ACHAT de votre système d'alarme, ENREGISTREZ votre produit ou COMPLÉTEZ et RENVOYEZ AU SERVICE TECHNIQUE cette fiche de validation des tests à l'aide de l'enveloppe fournie. Cette fiche doit être paraphée recto verso et revêtue de la mention manuscrite "tests réalisés et réussi selon recommandations" suivie de votre signature (voir au verso).

ATTENTION, l'enregistrement du produit ou le renvoi de cette fiche de validation des tests accompagnée d'une copie de votre facture d'achat conditionne la mise en œuvre de la garantie contractuelle de 2 ans (voir page 30). Aussi en cas de négligence, d'isilibilité, de manque ou de faux renseignements, de non enregistrement ou de non réception de cette fiche de validation des tests SUNBAY décline toute responsabilité de bon fonctionnement et se réserve le droit de refuser sa garantie gratuite.

Ces tests ont pour but de valider le bon fonctionnement de votre appareil et d'assurer la meilleure détection de chute en fonction de la configuration de votre bassin.

Propriétaire

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Date d'achat : Tests réalisés le :

Revendeur

Enseigne :

Adresse :

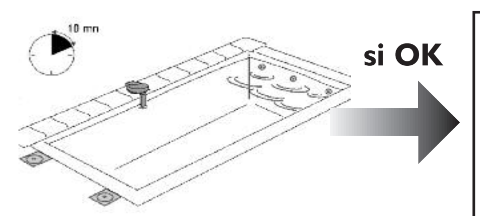
Code postal : Ville :

E-mail :

Votre système d'alarme a été élaboré et paramétré pour détecter la chute d'un enfant d'un poids minimal de 6 kilogrammes dans une piscine de dimensions maximales de 10 m x 5 m. Procédez impérativement à ces tests de validation après la fixation définitive de votre système d'alarme en suivant scrupuleusement les recommandations du fabricant fournies dans le guide d'installation et d'utilisation.
Si vous rencontrez un éventuel dysfonctionnement, reportez-vous aux conseils figurant sur l'emballage ou contactez votre revendeur.

Assurez-vous que le bassin soit calme, qu'il n'y ait pas de vent et que votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant).
Si ce n'est pas le cas, passez l'aimant sur le symbole du baigneur. Si malgré cette action, le voyant ne passe pas au vert, le bassin est trop agité. Vous devez impérativement attendre que votre bassin soit calme pour effectuer vos tests.

Test 1 - Filtration



Filtration en marche durant 10 minutes, votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant).

si OK

Test 1 validé par le **propriétaire***: **Oui** **Non**
Test 1 validé par l'**installateur***: **Oui** **Non**

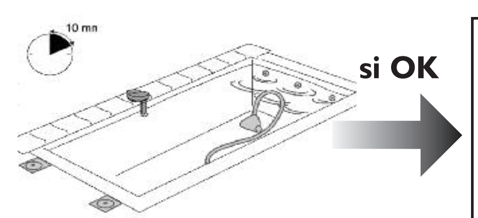
Signature du propriétaire présent :

*rayez la mention inutile (la présence d'un installateur n'est pas obligatoire mais conseillée)



Test 2 - Robot + Filtration

Effectuez ce test uniquement si vous possédez un robot de nettoyage, dans le cas contraire passez directement au test 3.



Filtration et robot en marche durant 10 minutes, votre système d'alarme surveille (voyant vert clignotant).

si OK

Test 2 validé par le **propriétaire***: **Oui** **Non**
Test 2 validé par l'**installateur***: **Oui** **Non**

Signature du propriétaire présent :

*rayez la mention inutile (la présence d'un installateur n'est pas obligatoire mais conseillée)

Test 3 - Chute



Filtration et robot en marche, du point le plus éloigné de votre appareil, faîtes chuter du haut de la margelle le poids de 6 kg. La sirène doit retentir 12 secondes maximun après la chute.

si OK

Test 3 validé par le **propriétaire***: **Oui** **Non**
Test 3 validé par l'**installateur***: **Oui** **Non**

Signature du propriétaire présent :

*rayez la mention inutile (la présence d'un installateur n'est pas obligatoire mais conseillée)

Si tous les tests sont corrects, enregistrez votre produit ou signez au bas de la page, paraphez et renvoyez ce document à SUNBAY.
Si l'un de ces tests échoue, demandez conseil au service technique au 0 810 025 030.

Je certifie que les tests ont été réalisés dans leur totalité et que l'appareil qui m'a été vendu et livré est conforme et en état de marche. Je reconnais avoir reçu le produit complet (emballage, centrale de détection avec son tuyau souple, tube rigide, sirène déportée – optionnelle sur le système d'alarme SAFETY POOL™ –, piles, kit de fixation avec aimants de contact, guide d'installation et d'utilisation avec garantie et fiches d'entretien mensuel).

Les détecteurs d'immersion pour piscine ne se substituent pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Ils n'ont pas pour but non plus de se substituer à la vigilance et à la responsabilité des parents et personnes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des enfants et personnes dépendantes.

En aucun cas votre revendeur ou le fabricant de votre système d'alarme pour piscine ne pourront être tenus responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'une personne dépendante, de tout adulte ou d'un animal. L'installation du système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance ou remplacer une surveillance active de la piscine et de ses abords.
Suivez les conseils de sécurité indiqués sur l'emballage de votre système de détection d'immersion et dans son guide d'installation et d'utilisation.

Date et signature avec mention manuscrite :
"tests réussis et réalisés selon recommandations"

SUNBAY - BP 10 - 43 av. Georges Clémenceau - 85120 LA CHATAIGNERAIE - FRANCE - 02 51 69 68 66